

**CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT
DANS LE PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS
DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B**

SESSION 2020

SUJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

Matériel autorisé :

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

L'utilisation de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdit.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de « brouillon » fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie, vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc...).

Ce sujet comporte 31 pages numérotées de 1 à 31 :

☞ **Questions communes à toutes les options (2 à 6)**

☞ **Questions relatives à l'option choisie lors de l'inscription au concours :**

- **Gestion des ressources humaines dans les organisations (7 à 12)**
- **Comptabilité et finance (13 à 20)**
- **Problèmes économiques et sociaux (21 à 25)**
- **Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne (26 à 31)**

1. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.
2. Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.
3. Sous peine d'annulation de votre copie, vous devez impérativement composer au titre de l'option que vous avez choisie lors de votre inscription au concours.

**MERCI DE NE TOURNER LA PAGE
QU'AU SIGNAL DONNÉ PAR L'ADMINISTRATION**

Concours : SA Classe normale - session 2020 - Sujet externe commun

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : série de 6 à 9 questions à courte réponse

Durée 3 heures Coefficient 2

**Questions communes à toutes les options
(à traiter obligatoirement)**

Question 1

Après avoir présenté le Service National Universel (SNU), vous en développerez les principaux objectifs.

Question 2

Expliquer les enjeux sociaux du gouvernement dans le cadre de la mise en place de cette politique.

Question 3

Présenter quelles peuvent être les limites de cette politique.

Question 4

Quelles évolutions sont prévues pour ce dispositif dans les prochaines années ?

Liste des documents

| Numéro | Titre | Source |
|--------|--|---|
| Doc. 1 | Les grands principes du SNU | www.jeunes.gouv.fr |
| Doc. 2 | Interview du secrétaire d'Etat en charge de la jeunesse, Gabriel Attal | Interview Le Parisien - Par Christel Brigaudeau Le 20 octobre 2019 à 17h30 |
| Doc. 3 | SNU : Décryptage d'une mesure emblématique | Gilles Rouby, 26 août 2019, BlogMediapart |
| Doc. 4 | Témoignage SNU : « On est passé d'ado à adulte » | Pauline Bluteau, L'Etudiant, publié le 28 juin 2019 |



Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de **cohésion de deux semaines** et une **mission d'intérêt général de deux semaines également**. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'**engagement de trois mois minimum**. **Dès cette année, 13 départements** proposent aux jeunes qui le souhaitent de vivre cette expérience.

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

Transmettre
un socle
républicain

Renforcer
la cohésion
nationale

Développer
une culture
de l'engagement

Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle

3 ÉTAPES CLÉS

1

Phase de cohésion

- ✓ 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
- ✓ dans une autre région
- ✓ l'année qui suit la classe de 3^e
- ✓ obligatoire

2

Mission d'intérêt général

- ✓ 2 semaines
- ✓ près de chez soi
- ✓ dans les mois qui suivent le séjour de cohésion
- ✓ obligatoire

3

Engagement

- ✓ 3 mois minimum
- ✓ dans le département de son choix
- ✓ entre 16 et 25 ans
- ✓ facultatif



Source : www.jeunes.gouv.fr

Document 2 – Interview du secrétaire d'Etat en charge de la jeunesse, Gabriel Attal

Gabriel Attal, secrétaire d'Etat en charge de la jeunesse, fait le point sur la phase 2 du Service national universel (SNU).

(...)

Combien de jeunes vont, pendant ces vacances de la Toussaint, débiter leur mission d'intérêt général ?

Ils seront près de la moitié, des 1 978 volontaires qui ont suivi la première session du SNU en juin. Certains l'avaient déjà accomplie cet été. D'autres l'effectueront tout au long de l'année, durant les vacances ou à raison de quelques heures par semaine.

Les volontaires étaient 63 %, au départ, à vouloir effectuer leur mission dans l'armée ou la sécurité. Avez-vous pu les satisfaire ?

Effectivement, le régalien attire ! À ce jour, près d'un jeune sur deux a trouvé sa mission, dont beaucoup auprès des pompiers. Un jeune sur cinq a confirmé un choix dans l'armée et les forces de sécurité. Néanmoins, un certain nombre, après avoir découvert d'autres formes d'engagement lors de leur séjour de cohésion en juin, ont finalement formulé un autre choix. Près d'un volontaire sur quatre a ainsi opté pour une mission dans la solidarité.

Deux semaines, c'est court pour s'engager. Les jeunes pourront-ils vraiment faire des choses, ou seront-ils en observation comme les stagiaires de 3e ?

L'ensemble des jeunes auront une expérience concrète, quelle que soit la structure qui les accueille. La mission d'intérêt général n'est pas une fin en soi mais un moyen. On espère créer le déclic d'un engagement durable, par exemple en service civique ou dans la garde nationale.

Et pour les associations ? Ne risquent-elles pas d'être déstabilisées, d'avoir à encadrer des milliers de jeunes, à chaque vacance ?

Faire découvrir aux jeunes l'engagement a une utilité pour les associations qui ont besoin d'attirer de nouveaux bénévoles. Certains départements peinent aussi à trouver de nouveaux pompiers volontaires, ou les armées à recruter plus de 25 000 nouveaux militaires chaque année. C'est une opportunité pour l'ensemble de la société.

Vous préparez la saison 2 du SNU. Combien de jeunes espérez-vous recruter ?

Ils seront autour de 30 000. C'est une montée en charge très importante. Pour la première fois, tous les départements lanceront le SNU. La campagne de recrutement commencera en janvier. Il y aura entre 100 et 500 volontaires, selon les départements.

L'aspect patriotique, voire cocardier, était très visible lors de la première édition. Allez-vous le maintenir à ce niveau ?

J'y tiens beaucoup, mais pas cocardier. Le SNU ne se résume pas aux cérémonies patriotiques, mais surtout à créer du sens autour d'elles, en expliquant ce que signifient les symboles de la République. Le 14 juillet, un très grand nombre de volontaires, sans y être contraints, ont remis leur uniforme et se sont rendus aux cérémonies. Il en sera de même ce 11-Novembre.

Quand le SNU sera obligatoire, que ferez-vous quand vous vous retrouverez face à des jeunes moins patriotes, qui n'auront pas nécessairement envie de se lever à 6 heures pour saluer le drapeau ?

Je sais, pour l'avoir vu, que l'effet d'entraînement et l'effet de groupe sont très forts. L'entrée sera d'abord pédagogique. Les règles communes seront respectées parce qu'elles ont du sens. Il y aura aussi une échelle de sanctions pour ceux qui ne les respecteront pas, allant de l'avertissement, la mesure de responsabilisation jusqu'à l'exclusion.

Source : Interview Le Parisien - Par Christel Brigaudeau
Le 20 octobre 2019 à 17h30

Document 3 – SNU : Décryptage d'une mesure emblématique

Le Service National Universel est l'une des mesures les plus emblématiques du quinquennat Macron. Comment lire, analyser, comprendre la mise en œuvre du SNU, à l'heure où les financements du secteur associatif se réduisent considérablement ? Quel projet de société se dessine pour justifier un tel engagement des dépenses publiques ? La réponse est politique. Petit décryptage des enjeux.

La première phase expérimentale du Service National Universel a eu lieu au début de l'été. (...) La première expérimentation, composée de jeunes volontaires, a fait l'objet d'une importante campagne de communication. Lever de drapeau, port de l'uniforme rebaptisé « *tenue commune* », Marseillaise, garde-à-vous... Le SNU a une dimension militaire affirmée, censée favoriser une prise de conscience des enjeux de défense nationale.

Petit retour en arrière.

La mission d'information de l'Assemblée Nationale sur le service national universel a été créée en septembre 2017. 7 mois plus tard, un premier rapport identifiant les enjeux et une opérationnalité possible du SNU est présenté par le Groupe de Travail. Mais c'est en mars 2017, dans une tribune du journal Libération, que plusieurs soutiens de M. Macron (dont 4 députés et 3 généraux) en énoncent le socle. « *Depuis mars 2012 et les tueries perpétrées par Mohamed Merah, 239 personnes sont mortes sur le territoire français, assassinées lors d'attentats terroristes. Ces événements témoignent du niveau de menace auquel la France est confrontée, mais au-delà révèlent aussi tragiquement les fractures de notre cohésion nationale.* »

La machine du SNU est en route

Le rapport présenté en avril 2018 en est un premier aboutissement. Bien ficelé, il présente les perspectives, les limites et les difficultés pour parvenir à une mise en place sur tout le territoire, pour une tranche d'âge annuelle de 800.000 jeunes, tout en donnant les repères essentiels de sa mise en œuvre.

SNU et National Citizen Service (NCS)

Le rapport fait fréquemment référence au National Citizen Service (NCS) britannique. Mis en place en 2011, le NCS n'en est plus à un stade expérimental. Il s'apparente davantage à un mixte entre la période dite d'engagement obligatoire de 15 jours, et la phase d'engagement volontaire. Ouvert à tous les jeunes de 16-17 ans, il est basé sur le volontariat. A l'issue d'une période collective de 3 à 4 semaines, les participants développent un projet d'action sociale pour traiter un problème local et passent 30 heures à mettre le projet en action dans leur communauté. A la fin 2018 le NCS a concerné environ 400.000 jeunes, soit environ 12 % du public visé, loin des objectifs envisagés. Pourtant le gouvernement y a consacré 95% de son budget de services aux jeunes, soit 634 millions de livres, pour le programme entre 2014-2015 et 2017-18

Les familles s'acquittent de 50£, avec des aides possibles. Le problème ici n'a pas à voir avec le coût, ni avec le plaisir que les 16 ans vont avoir. Un groupe d'adolescents volontaires loin de chez eux ? Nous savons qu'ils passeront un bon moment. Comme le dit Antoinette Bramble, présidente du conseil des enfants et des jeunes (...) : « *Un programme de travail limité dans le temps ne peut pas fournir les relations de confiance à long terme qui constituent un élément précieux du travail des jeunes et dont certains ont besoin pour se développer : l'estime de soi, la confiance et les compétences nécessaires pour participer à de tels programmes* ».

Alors que de nombreuses voix s'élèvent en Grande-Bretagne contre le coût exorbitant du dispositif, pourtant extrêmement limité, une telle inquiétude ne peut que nous interroger avec un SNU obligatoire concernant 800.000 jeunes par année. Pour en finir avec ce détour Outre-Manche, notons cette ultime remarque : « *Imposer une NCS obligatoire n'est rien de plus que poser un joli pansement sur une plaie béante massive. Aujourd'hui, pour surmonter véritablement les divisions au sein de la société britannique, il ne peut y avoir qu'une seule solution : un échange profond et une action rapide pour éliminer les inégalités que nous ont laissées des décennies de politique de marché libre.* »

Source : Gilles Rouby, 26 août 2019, BlogMediapart.

Document 4 – Témoignage Service national universel : "On est passé d'ado à adulte"

Pendant deux semaines, du 16 au 28 juin 2019, 2.000 jeunes de 15 et 16 ans ont participé à la première session du SNU (service national universel). Sport, activités culturelles, rencontre avec des associations... (...). Venant de 13 départements différents, 2.000 jeunes se sont portés volontaires pour effectuer le service national universel annoncé en octobre 2018. Retour sur ces deux semaines très intenses.

Un esprit d'équipe quasi instantané

Dès leur arrivée au centre, les jeunes se sont vite mis dans le bain. Car l'objectif du SNU était de former un groupe uni et solidaire. "Nous étions 23 jeunes à venir des Ardennes, on voulait à tout prix être ensemble dans les chambres et finalement on s'est retrouvé avec des gens qu'on ne connaissait pas. Avec le recul, c'était bien mieux comme ça, on a pu tous apprendre à se connaître", estime Bastien, 16 ans, qui a effectué son SNU dans le Puy-de-Dôme. "Ils ont tout de suite compris que l'esprit de cohésion les rendraient plus forts, confirme Philippe Destable, le directeur du centre. C'était notre objectif mais cela va au-delà de nos espérances. On n'imaginait pas que ce serait aussi rapide et aussi fort entre eux."

Un esprit d'équipe qui s'est en parti fondé sur les valeurs transmises par les animateurs. "On a beaucoup travaillé sur la démocratie en mettant en place des temps de rencontre tous les jours entre les jeunes pour qu'ils puissent parler de leur journée et de leurs difficultés, explique Brice Rochat, le directeur du centre de Carpentras. Ce qui a même poussé certains jeunes à la confiance."

À Morbecque aussi, l'objectif était de faire comprendre aux volontaires le sens des valeurs de la République. "Une fois qu'ils ont compris pourquoi on levait les drapeaux le matin, ce que signifiait la Marseillaise et ce qu'impliquait l'égalité, leur attitude a changé", estime Bernard Hameau. Tous les matins, un petit groupe présentait une valeur à l'ensemble des volontaires. "Cela permettait de les impliquer, confirme le directeur du centre. Un matin, nous avons évoqué le courage, c'était extrêmement émouvant, on ne s'y attendait pas."

Un cadre strict mais nécessaire

Cette cohésion a également été rendue possible par le cadre imposé par le SNU. "On n'avait pas le droit au téléphone portable. C'était super dur au début parce qu'on avait l'impression de retourner en maternelle, mais c'est comme cela qu'on a pu briser la glace entre nous. On s'est rendu compte qu'on avait plein de points en commun", assure Bastien. Une ambiance quasi militaire que les volontaires ont parfois eu du mal à comprendre. C'est le cas de Maëlia, 16 ans, originaire de Guyane. Si la lycéenne avait hâte de découvrir "ce côté militaire", elle ne s'attendait pas à autant de rigueur. "On n'est pas du tout habitué à tout cela, la première levée des couleurs était impressionnante."

Pour les chefs de centre au contraire, ce mélange de cultures était bénéfique. "J'étais dubitatif sur l'aspect militaire, mais leur organisation s'accorde très bien avec la sensibilité et les méthodes de l'éducation populaire, c'est très complémentaire", admet Brice Rochat. D'ailleurs, l'ancien proviseur a refusé de mettre en place des sanctions dans son centre. Dans le Puy-de-Dôme, le cadre était également très rigoureux : vouvoiement, discipline vestimentaire, ponctualité... Les volontaires ont dû y adhérer sans rechigner. "Il faut imposer un cadre, mais il faut l'appliquer intelligemment, complète le directeur d'Orcines. On essayait toujours de négocier avec eux, certains avaient besoin de sanctions quand d'autres préfèrent le dialogue. Le tout est de bien leur expliquer le sens de nos actions."

Un gain de maturité

D'après les chefs de centre, le dépaysement géographique, familial et amical leur a permis de gagner en autonomie et en maturité. (...) "On est passé d'ado à adulte parce qu'on a beaucoup appris sur nous-même, renchérit Bastien. Désormais, on a tous envie de s'engager. Certains volontaires avaient arrêté leurs études et le SNU leur a donné envie de retourner à l'école. Le SNU nous a marqués à vie." L'année prochaine, le lycéen s'est déjà engagé à présenter le service national universel aux collégiens et lycéens de sa ville. "On voit qu'ils ont vécu quelque chose de très fort. Leur cohésion est extraordinaire, ils n'ont plus envie de partir", conclut le chef de centre du Vaucluse. D'ailleurs, dans le Nord aussi, les larmes ont commencé à couler en préparant les valises... Toute bonne chose a une fin.

Source : Pauline Bluteau, L'Etudiant, publié le 28 juin 2019

Concours : SA Classe normale - session 2020 - Sujet externe commun

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : série de 6 à 9 questions à courte réponse

Durée 3 heures Coefficient 2

Option : gestion des ressources humaines dans les organisations

QUESTION 1 : Développez quatre actions que pourrait mettre en œuvre un manager sur l'aspect temps de travail pour limiter une partie de l'absentéisme formulé dans l'extrait joint ? **(Document 1)**

QUESTION 2 : Présentez le dispositif global de rupture conventionnelle applicable dans la fonction publique, puis donnez la formule de calcul à réaliser pour les deux cas suivants :

- Monsieur B. a 15 ans d'ancienneté en catégorie B
- Madame P. a 22 ans d'ancienneté en catégorie C

(Document 2 et 2 bis)

QUESTION 3 Décrivez trois sources/facteurs de stress dans l'environnement professionnel et, pour chacun, le moyen d'y remédier. **(Document 3)**

QUESTION 4 : M. T. est salarié du secteur privé depuis 5 ans et travaille à mi-temps depuis 5 mois dans une grande surface. Il souhaite demander une formation en septembre 2020 pour acquérir de nouvelles compétences afin de changer de domaine d'activités. Après avoir rappelé le cadre et les modalités de la formation des employés, vous renseignerez M. T sur la possibilité de bénéficier d'une formation.

(Document 4 et 4 bis)

Document 1

L'absentéisme des Français au travail ne cesse d'augmenter – Le Figaro 27 août 2019

Selon une récente étude, l'absentéisme au travail a augmenté de 3,6% sur un an. Outre la maladie, sont notamment mis en cause l'insatisfaction, l'engagement dans l'entreprise et la situation personnelle des salariés.

Les cadres sont nettement moins absents au travail.

Absent plus souvent... et plus longtemps. Voici en résumé le constat que dresse l'étude annuelle du cabinet Gras Savoye Willis Towers Watson, spécialiste en ressources humaines. On y apprend que le taux d'absentéisme au travail dans le privé a en effet augmenté de 3,6% entre 2017 et 2018 et plus largement de 16% depuis 2014 pour atteindre aujourd'hui à 3,73%. Ainsi, sur 100 salariés dans une entreprise, près de quatre sont absents chaque jour, note Julien Vignoli, directeur général délégué du cabinet auteur de l'étude. Le nombre de travailleurs à se porter malade au moins une fois dans l'année a lui aussi progressé, de 8% en quatre ans. L'étude porte sur 546 entreprises françaises, pour un panel de plus de 250.000 salariés. Les congés maternité et paternité, sabbatiques, ou encore les absences injustifiées en sont exclus.

[...]

L'absentéisme peut être rattaché au climat social

Ainsi, à travers ces premiers constats, il est possible de dresser le portrait-robot du salarié le plus souvent absent au travail. Le taux d'absentéisme des femmes est légèrement plus élevé que celui des hommes, en raison très largement des arrêts maladie liés aux grossesses, mais aussi car elles sont plus nombreuses à être à la tête d'une famille monoparentale. Côté catégorie d'âge, les plus de 50 ans sont les plus absents (5,5%) et les non-cadres (5%) le sont plus que les cadres (1,9%). À noter que les jeunes salariés (-30 ans) sont les bons élèves sur le sujet et ont un taux d'absentéisme inférieur à 2%.

[...]

Document 2 : <https://www.lci.fr/emploi/video-la-rupture-conventionnelle-s-ouvre-aux-fonctionnaires-jusqu-a-combien-vont-ils-pouvoir-toucher-2145521.html> le 14 février

2020- extrait

Divorce à l'amiable

Dans le privé, la rupture conventionnelle a été instaurée en 2008, avec l'idée de faciliter le processus de départ entre un salarié et son employeur quand tous les deux sont d'accord. Pour le salarié, la rupture conventionnelle évite une démission qui n'ouvrirait, jusqu'à très récemment, pas les droits au chômage ; pour l'employeur, elle présente l'avantage de la rapidité en cas de contentieux et celui de désamorcer une situation conflictuelle au travail, tandis qu'un licenciement peut ensuite être contesté par le salarié.

Dans le privé, ce dispositif semble plaire : d'après les chiffres de la Dares (la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), en 2018, 437.000 ruptures conventionnelles ont été homologuées, soit plus de 36.000 chaque mois. Des chiffres qui seront peut-être amenés dans le futur à baisser légèrement, car depuis le 1er novembre 2019, les salariés qui démissionnent, à condition d'avoir un projet de reconversion professionnelle, peuvent bénéficier de l'assurance chômage.

Un calcul des indemnités qui diffère un peu de celui du privé

Cette rupture conventionnelle permet au salarié, et désormais à l'agent de la fonction publique, non seulement de toucher les allocations de chômage, mais aussi de percevoir une indemnité de rupture. La méthode de calcul du montant de cette indemnité est fixée par la loi : il existe une indemnité légale minimum, prévue par le Code du travail. Mais le calcul du montant de cette indemnité de rupture est un peu différent entre salariés du privé et du public.

Dans le privé, si le salarié a moins de 10 ans d'ancienneté, cette prime équivaut à un quart du salaire mensuel de référence brut par année de présence dans l'entreprise. Au-delà de dix années d'ancienneté, il faut compter un quart du salaire mensuel par année d'ancienneté pour les 10 premières années, puis un tiers du salaire mensuel par année d'ancienneté à partir de la 11^e année.

Le modèle de la fonction publique est en partie copié sur le secteur privé. Si l'agent a moins de dix ans d'ancienneté, la prime équivaut à un quart de mois de rémunération brute par année d'ancienneté ; entre 10 et 15 ans d'ancienneté, la prime équivaut à deux cinquièmes de mois de rémunération brute par année d'ancienneté ; à partir de 15 ans et jusqu'à 20 ans, il faut compter un demi mois de rémunération brute par année d'ancienneté ; puis les trois cinquièmes de mois de rémunération brute par année d'ancienneté. Des ratios qui paraissent à première vue plus intéressants que dans le privé, mais à nuancer : les salaires sont aussi souvent moins élevés.

Des exemples

A noter que s'il arrive que l'agent réintègre finalement la fonction publique dans les 6 années suivant la rupture conventionnelle, il doit rembourser cette indemnité. Il a 2 ans au plus tard à partir de son retour pour le faire. Par ailleurs, pour les fonctionnaires, il existe un montant maximum pour l'indemnité : "Il ne peut pas excéder une somme équivalente à un douzième de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent par année d'ancienneté, dans la limite de vingt-quatre ans d'ancienneté", précise le décret d'application.

S'il existe donc un plafonnement pour le public, à l'inverse, dans le privé, certaines conventions collectives fixent une indemnité supérieure à l'indemnité légale de licenciement. Le montant de la "prime" de départ peut donc être bien plus élevé. D'autant qu'il arrive souvent que l'indemnité de rupture conventionnelle fasse l'objet d'une négociation entre le salarié et son employeur.

A combien peuvent alors prétendre les employés du public qui seraient tentés par la procédure ? La CFDT donne quelques exemples sur son site (voir document 2 bis).

La loi prévoit l'expérimentation de ce dispositif pour les fonctionnaires pendant six ans jusqu'au 31 décembre 2025.

Document 2 bis - source : Quelques exemples indemnitaires pris par la CFDT

| Montants en € données moyennes mensuelles 15 ans | Indice majoré | Traitement indiciaire brut | Rémunération globale brute (y compris prime de 22%) | ISRC Montant plancher net d'impôt | ISRC Montant plafond net d'impôt |
|--|------------------|----------------------------------|--|--|---|
| Cadres de catégorie A+ | 659 | 3 088 | 3 767 | 16 952 | 56 505 |
| Cadres de catégorie A | 557 | 2 610 | 3 184 | 14 328 | 47 760 |
| Employés de catégorie B | 415 | 1 945 | 2 373 | 10 679 | 35 595 |
| Employés de catégorie C | 354 | 1 659 | 2 024 | 9 108 | 30 360 |

| Montants en € données moyennes mensuelles 20 ans | Indice majoré | Traitement indiciaire brut | Rémunération globale brute (y compris prime de 22%) | ISRC Montant plancher net d'impôt | ISRC Montant plafond net d'impôt |
|--|------------------|----------------------------------|--|--|---|
| Cadres de catégorie A+ | 757 | 3 457 | 4 327 | 30 289 | 86 540 |
| Cadres de catégorie A | 590 | 2 765 | 3 373 | 23 611 | 67 460 |
| Employés de catégorie B | 452 | 2 118 | 2 584 | 18 088 | 51 680 |
| Employés de catégorie C | 392 | 1 837 | 2 241 | 15 687 | 44 820 |

| Montants en € données moyennes mensuelles 25 ans | Indice majoré | Traitement indiciaire brut | Rémunération globale brute (y compris prime de 22%) | ISRC Montant plancher net d'impôt | ISRC Montant plafond net d'impôt |
|--|------------------|----------------------------------|--|--|---|
| Cadres de catégorie A+ | 800 | 3 749 | 4 574 | 42 996 | 109 776 |
| Cadres de catégorie A | 629 | 2 948 | 3 597 | 33 812 | 86 328 |
| Employés de catégorie B | 461 | 2 160 | 2 635 | 24 769 | 63 240 |
| Employés de catégorie C | 404 | 1 893 | 2 309 | 21 705 | 55 416 |

Document 3 : le burn out : les vrais signaux qui doivent vous alerter (Psychologies 12 février 2020) - extrait

Le burn out semble être le mal du siècle. Des dîners en ville aux consultations chez le médecin généraliste, on ne parle que de cela.

C'est à croire que le fait de n'être pas touché, ou de ne jamais avoir été touché, par le burn out traduirait chez beaucoup un flegmatisme à la limite de l'amateurisme ou de la paresse.

Dans les formations que j'anime autour de la gestion du changement ou du stress au travail, j'observe qu'en moyenne 20% des participants sont en train de vivre un épisode de burn out ou en ont connu un dans leur carrière... Cela peut paraître surprenant à notre époque où les managers sont formés mieux que jamais au management bienveillant, à l'importance des modes de management participatifs, et au bien-être au travail comme principal levier de motivation.

Il semblerait pourtant que le malheur professionnel n'ait jamais été aussi prégnant. La souffrance est palpable et elle concerne toutes les strates de l'entreprise, de l'employé au cadre dirigeant.

Le coût humain de cette souffrance au travail devient de plus en plus élevé. Le nombre de suicides en entreprise est régulièrement médiatisé et devient une arme politique. Grandes entreprises, banques, personnels soignants, médecins, personne ne semble être épargné par ce mal du siècle.

Mais c'est peut-être le coût financier de cette souffrance au travail qui permettra aux différents responsables en entreprise de prendre la vraie mesure de ce phénomène et de mettre en place les bonnes actions, car le burn out coûte cher. La souffrance répétée crée un désinvestissement face au travail. Au lieu d'être un repère structurant et valorisant, le travail devient alors une source d'ennui et génère de la désespérance. Aller au travail perd tout son sens, en dehors de l'obligation de gagner sa vie. Le salarié petit à petit se désengage, et à partir du moment où il atteint le niveau de souffrance caractérisé par le burn out, il devient totalement inapte à la production, et ce pour de longs mois.

Document 4 : Formation professionnelle : quels sont les droits des salariés et les obligations des entreprises ? Bercy infos le 22/11/2019

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/obligation-formation-professionnelle-salaries>

Quels sont les droits de vos salariés en matière de formation non obligatoire ?

Le projet de transition professionnelle remplace le congé individuel à la formation (CIF)

Depuis le 1^{er} janvier 2019 le congé individuel à la formation (CIF) a été supprimé et remplacé par le projet de transition professionnelle qui permet aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet.

Pour bénéficier d'un projet de transition professionnelle, le **salarié doit justifier d'une ancienneté d'au moins 24 mois, consécutifs ou non, dont 12 mois dans l'entreprise**, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs

À savoir

Les CIF engagés avant le 31 décembre 2018 seront maintenus jusqu'au 31 décembre 2019.

Mobilisation du compte personnel de formation via « MonCompteFormation »

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les salariés disposaient d'un compte personnel d'activité, qui est devenu depuis le 21 novembre 2019 « MonCompteFormation ». MonCompteFormation est un site internet (et son application mobile) qui permet de consulter son **compte personnel de formation (CPF)** [...].

Plus concrètement, [MonCompteFormation](#) donne à chacun un accès simple aux formations qui l'intéresse et qui correspondent à son budget. Il permet de comparer les formations proposées, de s'inscrire puis de payer directement en ligne. La liste des formations éligibles qui pré-existait est remplacée par des actions de formations certifiantes et qualifiantes, qui font l'objet d'une procédure de certification préalable.

Ce que l'employeur doit savoir sur le compte personnel de formation

Pour l'employeur, plusieurs choses utiles sont à connaître concernant le **compte personnel de formation (CPF)** utilisable par chacun de ses salariés :

- **chaque actif** dispose d'un compte personnel de formation, crédité chaque année de 500 € supplémentaires (à partir d'un travail à mi-temps, compte plafonné à 5 000 €). Les salariés les moins qualifiés, ainsi que les personnes en situation de handicap, disposent de 800 € par an (plafonné à 8 000 €)
- à partir du 1^{er} janvier 2020, les personnes à mi-temps (dont 80 % d'entre elles sont des femmes) bénéficient des mêmes droits à la formation que les salariés à temps plein
- les **travailleurs des plateformes** ont également accès à la formation professionnelle pour pouvoir se réorienter, se qualifier ou se reconverter. Ils bénéficieront d'un abondement complémentaire, financé par les plateformes
- les **droits restent acquis** même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi
- l'utilisation du compte personnel de formation est à la seule **initiative du salarié**, l'employeur ne peut donc pas obliger son salarié à utiliser son CPF pour financer une formation
- si la formation se déroule pendant le temps de travail, le **salarié doit préalablement demander l'autorisation de l'employeur**. En cas d'accord, les heures consacrées à la formation pendant le temps de travail constituent un temps de travail effectif et donnent lieu au maintien de la rémunération du salarié
- si la formation demandée est suivie en dehors du temps de travail, le **salarié n'a pas à demander l'accord** de son employeur mais ce temps de formation ne donne alors pas droit à rémunération.

Document 4 bis : Projet de transition professionnelle <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-salaries/article/projet-de-transition-professionnelle> **1er janvier 2019**

Le projet de transition professionnelle est une modalité particulière de mobilisation du [compte personnel de formation](#), permettant aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet. Dans ce cadre, le salarié peut bénéficier d'un droit à congé et d'un maintien de sa rémunération pendant la durée de l'action de formation.

Concours : SA Classe normale - session 2020 - Sujet externe commun

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : série de 6 à 9 questions à courte réponse

Durée 3 heures Coefficient 2

Option : comptabilité et finance

La SARL LAURENT dont le siège social est situé dans l'Orne à L'aigle, a été créée en 1978 par Monsieur Laurent. Son activité consiste à acheter principalement des drones de loisirs pour les revendre à des particuliers. L'activité est donc essentiellement commerciale. Les ventes de drones de loisir représentent 75 % du chiffre d'affaires. Un quart du chiffre d'affaires est constitué par la vente d'avions radiocommandés.

L'effectif de l'entreprise s'élève à 12 salariés et il est en constante diminution depuis 5 ans en raison de la réglementation de plus en plus contraignante qui s'applique à l'utilisation des drones de loisir. Ainsi, dans l'hexagone, des récentes mesures obligent les détenteurs d'un drone de plus de 800g de se plier à une formation et à la déclaration de leur appareil.

L'entreprise Laurent souhaite donc se diversifier en proposant des drones sur le marché des professionnels. Ce marché est beaucoup plus porteur. La SARL Laurent mise notamment sur le marché des agriculteurs. En effet, les drones permettent le contrôle et la surveillance des cultures. Ils permettent d'avoir une vue globale plus ou moins détaillée des différentes parcelles, de visualiser facilement leurs niveaux d'évolutions et de croissance par manque ou non de fertilisant, de détecter des dégradations faites par des animaux sauvages, maladies ou autres, afin de pouvoir y remédier au plus vite.

L'entreprise mène également une réflexion pour s'orienter vers la fabrication de maquettes d'avions. En effet, ce marché apparaît porteur et pourrait compenser également une partie de la baisse des ventes de drones de loisir.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. Les activités de l'entreprise sont toutes soumises à la TVA au taux normal de 20 %. L'entreprise tient sa comptabilité dans un journal unique.

Toutes les écritures comptables doivent obligatoirement comporter une date, des intitulés de comptes exacts et un libellé.

Vos réponses devront faire l'objet d'une justification.

Question 1 : Évolution de l'organisation comptable.

- 1.1 En vous basant sur l'annexe 1, proposer un numéro et un intitulé de compte de charges et de compte de produits pour permettre l'enregistrement comptable de l'achat et de la vente des drones pour les professionnels.
- 1.2 Expliquer l'intérêt pour l'entreprise Laurent de proposer des numéros de compte distincts pour les différents produits achetés et vendus. Justifier précisément votre réponse.
- 1.3 Si l'entreprise Laurent décidait de fabriquer des maquettes d'avions en bois, quel numéro de compte pourrait-elle utiliser pour comptabiliser les achats de bois ?

Question 2 : Processus d'achat

- 2.1 La pièce n°1 de l'annexe 2 fait-elle l'objet d'un enregistrement comptable ? Justifier.
- 2.2 Enregistrer dans le journal de l'entreprise Laurent la pièce n° 2 de l'annexe 2.
- 2.3 Préciser l'incidence de l'enregistrement de la pièce n°2 de l'annexe 2 sur le bilan et le compte de résultat de l'entreprise Laurent.

Question 3 : Étude du financement d'un investissement

L'entreprise Laurent décide d'investir dans un combiné à bois permettant de fabriquer les maquettes. En effet, ce secteur étant porteur, elle pourrait ainsi compenser une partie de la baisse des ventes de drones de loisirs.

Le financement de la machine nécessite un emprunt (annexe 3).

3.1 Justifier, par le calcul, le montant des intérêts payés lors de la troisième échéance (annexe 3).

3.2 Indiquer le coût de l'emprunt pour l'entreprise Laurent.

3.3 Expliquer pourquoi le montant des intérêts diminue d'année en année.

Question 4 : Acquisition et amortissement du combiné à bois.

L'entreprise Laurent a reçu un devis de l'entreprise MENUI 2000 pour l'acquisition de la machine à bois (**annexe 4**). Elle prévoit d'utiliser la machine pour une durée totale de 15 000 heures répartis de la façon suivante :

| | | | | | |
|----------------------|------|------|------|------|------|
| Années | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Heures d'utilisation | 4000 | 5000 | 3000 | 2000 | 1000 |

4.1 Sur la base du devis présenté en annexe 4, quel serait le coût d'acquisition de la machine à bois ?

4.2 Enregistrer dans le journal de l'entreprise LAURENT l'acquisition de la machine si celle-ci se réalisait le 15 février 2018 (aux mêmes conditions que celles qui figurent sur le devis).

4.3 Présenter l'impact sur le bilan de l'écriture d'acquisition de la machine à bois.

4.4 Construire le plan d'amortissement prévisionnel de la machine à bois (arrondir à deux décimales et justifier sous le tableau les résultats obtenus par un calcul).

4.5 Présenter l'écriture qui sera enregistrée dans le journal de l'entreprise Laurent au 31 décembre 2019 concernant la dotation aux amortissements de la machine à bois si l'acquisition est réalisée.

Question 5 : Analyse fonctionnelle du bilan.

Le dirigeant de la société souhaite effectuer un diagnostic financier de son entreprise à partir du bilan fonctionnel au 31/12/2019.

5.1 Quel est l'intérêt d'effectuer un diagnostic financier à partir du bilan fonctionnel ?

5.2 Calculer le FRNG, le BFR et la trésorerie nette. Pour la trésorerie nette, le calcul sera effectué de deux manières différentes.

5.3 Commenter les résultats obtenus sur la question précédente.

5.4 Proposer des solutions permettant d'améliorer la trésorerie de l'entreprise.

ANNEXE 1 – Extrait du plan des comptes de la société LAURENT

| | |
|--------|--|
| 101000 | Capital |
| 106100 | Réserve légale |
| 106800 | Réserve facultative |
| 110000 | Report à nouveau (solde créditeur) |
| 120000 | Résultat de l'exercice (bénéfice) |
| 164000 | Emprunt auprès des établissements de crédit |
| 211000 | Terrains |
| 213120 | Local Commercial |
| 215400 | Matériel industriel |
| 218200 | Matériel de transport |
| 281312 | Amortissements du local commercial |
| 281820 | Amortissements du matériel de transport |
| 291100 | Dépréciation des terrains |
| 401000 | Fournisseurs |
| 404000 | Fournisseurs d'immobilisations |
| 411000 | Clients |
| 445620 | Etat, TVA déductible sur immobilisations |
| 445662 | Etat, TVA déductible sur autres biens et services à 20 % |
| 445710 | Etat, TVA collectée à 20 % |
| 486000 | Charges constatées d'avance |
| 487000 | Produits constatés d'avance |
| 512100 | Banque de l'Ouest |
| 607010 | Achats de drones de loisirs |
| 607020 | Achats avions radiocommandés |
| 615000 | Entretien et réparations |
| 616000 | Primes d'assurance |
| 624100 | Transports sur achats |
| 675200 | Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (immobilisations corporelles) |
| 681120 | Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles |
| 707100 | Ventes drones de loisirs |
| 707200 | Ventes avions radiocommandés |
| 708500 | Ports et frais accessoires facturés |
| 775200 | Produits des cessions d'éléments d'actif (immobilisations corporelles) |

ANNEXE 2 – Documents du processus d'achat

| | | | | |
|--|--------------------|-----------------|---|------------------|
| SARL LAURENT ZA BOULAU 61300 L'AIGLE Bon de commande n° 12 Date : 01/12/2019 | Pièce n°1 | | SA BARATA 12 RUE DU GAREAU 79000 Niort | |
| | Désignation | Quantité | | PUHT |
| Drones ANAFI (drone loisirs) | 100 | 500 | 50 000 | |
| Drones BE BOP POWER (drone loisirs) | 50 | 550 | 27 500 | |
| Drones DJI (drone loisirs) | 2 | 600 | 1 200 | |
| | | | Total HT | 78 700.00 |

| | | | | |
|---|------------------------------------|--------------------|------------------------|---|
| SA BARATA 12 RUE DU GAREAU 79000 Niort Facture n° 3 – Date : 15/12/2019 | Pièce n°2 | | DOIT | SARL LAURENT ZA BOULAU 61300 L'Aigle |
| | Référence | Désignation | | |
| anafi | Drones ANAFI (drone loisir) | 100 | 500 | 50 000 |
| Be Bop | Drones BE BOP POWER (drone loisir) | 50 | 550 | 27 500 |
| Dji | Drones DJI (drone loisir) | 2 | 600 | 1 200 |
| Votre commande n° 12 Conditions de règlement : paiement le 2 janvier 2020 | | | Total HT | 78 700 |
| | | | Remise 10 % | 7 870 |
| | | | Net commercial | 70 830 |
| | | | TVA 20 % | 14 166 |
| | | | Net TTC à payer | 84 996 |

ANNEXE 3 – Proposition de financement de la banque

| Crédit mutuel Rue de Bec Ham 61 300 L'AIGLE Le 03 janvier 2018 | Offre de crédit valable 1 mois réservée à : SARL Laurent ZA Bouleau 61300 L'AIGLE | | | | |
|---|--|--------------|--------------------------|---------------|--------------------------------------|
| Capital emprunté : 50 000 débloqué le 1 ^{er} février 2018 Nombre d'annuités : 5 Taux d'intérêt : 2,5 % 1 ^{ère} échéance : 1 ^{er} février 2019 | | | | | |
| Date | Capital restant dû en début de période | Intérêts | Amortissement du capital | Annuités | Capital restant dû en fin de période |
| 01/02/2019 | 50 000 | 1 250 | 10 000 | 11 250 | 40 000 |
| 01/02/2020 | 40 000 | 1 000 | 10 000 | 11 000 | 30 000 |
| 01/02/2021 | 30 000 | 750 | 10 000 | 10 750 | 20 000 |
| 01/02/2022 | 20 000 | 500 | 10 000 | 10 500 | 10 000 |
| 01/02/2023 | 10 000 | 250 | 10 000 | 10 250 | - |
| Totaux | | 3 750 | 50 000 | 53 750 | |

ANNEXE 4 : Devis de la machine à bois

| SA Menui 2000 Espace des girouettes 49 000 ANCENIS Le 05 janvier 2018 | DEVIS | Devis valable 1 mois à l'attention de : SARL LAURENT ZA Bouleau 61300 L'AIGLE | |
|--|----------|---|-----------|
| Désignation | Quantité | PUHT | Montant |
| Machine à bois | 1 | 48 000.00 | 48 000.00 |
| Frais d'installation | | | 2000.00 |
| <i>Pensez à nous confirmer votre accord Paiement à la livraison</i> | | Total HT | 50 000.00 |
| | | TVA 20 % | 10 000.00 |
| | | Net TTC | 60 000.00 |

ANNEXE 5 – Bilan simplifié au 31 décembre 2019

| ACTIF | Brut | Amort & Dép | Net | PASSIF | Net |
|--------------------------|----------------|------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| ACTIF IMMOBILISÉ | | | | CAPITAUX PROPRES | |
| Terrain | 15 000 | | 15 000 | Capital | 120 000 |
| Construction | 100 000 | 15 000 | 85 000 | Réserves | 80 000 |
| Installations techniques | 215 000 | 70 000 | 145 000 | Résultat de l'exercice | 2 000 |
| Autres immobilisations | 12 000 | 3 000 | 9 000 | | |
| TOTAL 1 | 342 000 | 88000 | 254 000 | TOTAL 1 | 202 000 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | DETTES | |
| Stock de marchandises | 19 250 | 0 | 19 250 | Emprunts | 114 750 |
| Créances clients | 125 300 | 5 600 | 119 700 | Dettes fiscales et sociales | 36 500 |
| Disponibilités | 2 800 | | 2 800 | Dettes fournisseurs | 42 000 |
| | | | | Autres dettes | 500 |
| TOTAL 2 | 147 350 | 5 600 | 141 750 | TOTAL 2 | 193 750 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 489 350 | 93600 | 395 750 | TOTAL GÉNÉRAL | 395 750 |

Concours : SA Classe normale - session 2020 - Sujet externe commun

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : série de 6 à 9 questions à courte réponse

Durée 3 heures Coefficient 2

Option : problèmes économiques et sociaux

Question 1

Expliquer ce qu'est une politique économique et illustrer par un exemple d'actualité.

Question 2

Deux courants théoriques s'affrontent sur la place de l'Etat dans l'économie. Quels sont-ils et quels sont leurs points de divergence ?

Question 3

Distinguer politique économique structurelle et politique économique conjoncturelle et citer des exemples. (au moins 2 de chaque)

Question 4

Les marges de manœuvre de l'État, dans le cadre de la politique économique, se sont restreintes au cours des dernières décennies. Enoncer les contraintes qui viennent s'imposer à l'Etat.

Question 5

Quels sont les objectifs de l'État français dans le cadre de la privatisation de la Française des jeux FDJ ?

Liste des documents

| Numéro | Titre | Source |
|--------|--|---|
| Doc. 1 | Les politiques économiques | https://www.vie-publique.fr/politique-economique |
| Doc. 2 | Keynésianisme ou libéralisme | Vladimir Vodaeski, « Keynesianisme ou libéralisme, la France va-t-elle enfin faire le bon choix ?, Contrepoints.org, 25 décembre 2019 |
| Doc. 3 | Le contexte politico-économique en France en 2019 | http://www.expert-comptable-international.info/fr/fiches-pays/france/contexte-politique |
| Doc. 4 | Le projet de privatisation de la Française des jeux. | Jean-Michel Bezat, « L'État souhaite privatiser la FDJ d'ici la fin de 2019 », Le monde économie publié le 05 juin 2019 |

Document 1 - Les politiques économiques.

La politique économique regroupe l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics en vue d'atteindre des objectifs économiques désignés, en mobilisant divers instruments réglementaires, monétaires ou budgétaires.

Selon R. Musgrave, les pouvoirs publics possèdent trois objectifs primordiaux : l'allocation des ressources, la redistribution des revenus, la stabilisation.

- L'allocation des ressources désigne les fonctions de productions non marchandes de l'État, en matière de fournitures de biens publics et de fixation de règles.
- La redistribution renvoie aux politiques de répartition des ressources entre tous les membres de la collectivité, grâce aux prélèvements obligatoires et aux prestations sociales.
- Enfin, la fonction de stabilisation implique que l'État pilote l'économie pour maîtriser les grands équilibres macro-économiques et assurer une croissance harmonieuse.

Ces 3 objectifs sont mis en œuvre par la politique économique des États, qui s'appuient toujours sur une certaine vision de l'économie entre le libéralisme et l'intervention d'inspiration keynésienne pour agir.

La politique économique consiste donc à assurer le meilleur état possible de l'économie en utilisant principalement les instruments budgétaires et monétaires. On distingue habituellement deux types de politiques économiques :

- la politique conjoncturelle désigne toutes les interventions de l'État en vue de rétablir à court ou moyen terme les grands équilibres en terme de plein emploi, d'inflation, de croissance, etc. Par exemple, les pouvoirs publics peuvent choisir d'augmenter ponctuellement les investissements publics pour lutter contre une croissance insuffisante.
- La politique structurelle vise quant à elle à modifier en profondeur et sur le long terme les combinaisons productives d'une économie. C'est ainsi que les pouvoirs publics aménagent le territoire par des infrastructures de communication, favorisent l'innovation technologique, investissent dans l'éducation.

Source : <https://www.vie-publique.fr/politique-economique>

Document 2 - Keynésianisme ou libéralisme.

La question du choix d'une politique économique, et même la question centrale de la différence entre les théories économiques, repose sur la question de la dynamique. Quel est le moteur de l'économie ?

Les économistes étudient habituellement l'économie dans le but d'avancer des politiques pour en améliorer le fonctionnement. Les propositions qui sont faites peuvent être classées en deux catégories.

Soit il s'agit de stimuler l'économie par la dépense, par des grands travaux, par des allocations, en favorisant le crédit, etc. ; ou encore, en intervenant plus directement, pour construire de nouveaux secteurs économiques, comme la transformation écologique de l'économie.

Soit ce sont des mesures dites libérales, qui visent à développer un cadre favorisant la liberté de chacun, dans le respect de règles de droit, et de laisser la vie économique se structurer d'elle-même.

Dans le premier cas, il faut stimuler l'économie, ou même construire des secteurs entiers. La dynamique de l'économie est donc externe. Dans le second, la dynamique est interne.

La question du choix d'une politique économique, et même la question centrale de la différence entre les théories économiques, repose donc sur la question de la dynamique. Quel est le moteur de l'économie, qu'est-ce qui fait bouger l'économie, qu'est-ce qui la fait évoluer ?

Source : Vladimir Vodareski, « Keynésianisme ou libéralisme, la France va-t-elle enfin faire le bon choix?, Contrepoints.org, 25 décembre 2019

<https://www.contrepoints.org/2018/12/23/73768-keynesianisme-et-liberalisme-une-comparaison>

Document 3 - Le contexte politico-économique en France.

La conjoncture économique

En 2018, la France était la septième puissance économique mondiale, juste derrière le Royaume-Uni et l'Inde. La sortie de crise économique du pays a été plus tardive que dans d'autres pays européens et son économie reste fragile en raison de déséquilibres structurels. Après une croissance estimée à 2,3% en 2017, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 1,6% en 2018, soutenu par des investissements robustes, une consommation solide, des conditions extérieures favorables et des réformes intérieures. Le fonds monétaire international (FMI) prévoit une croissance du PIB de 1,6% pour 2019 et 2020, soutenue par des réformes visant à fortifier le marché du travail et la productivité (FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2018). Les projections de croissance ont récemment été réduites en raison de l'impact négatif des manifestations sociales du mouvement des gilets jaunes (Mouvement des gilets jaunes), des actions revendicatives et des grèves dans le secteur public. Comme il l'avait annoncé au cours de sa campagne, le Président Emmanuel Macron a lancé, peu après son élection, un ambitieux programme de réformes visant à relever les défis structurels de la France et à renforcer la résilience de l'économie. Son gouvernement a réussi à faire adopter des réformes clés du marché du travail et de la fiscalité visant à renforcer la flexibilité du marché du travail et à mieux aligner les coûts du travail sur la productivité, ainsi qu'une réforme modifiant le statut de la SNCF (société de transport ferroviaire appartenant à l'État). Néanmoins, ces réformes ont été accueillies par une vague de manifestations (à l'origine dirigées par des syndicats), qui s'est transformée en un mouvement populaire avec l'arrivée des « gilets jaunes » qui protestaient initialement contre les taxes sur les carburants. (...)

Le gouvernement a promis de répondre aux demandes des citoyens avec des mesures concrètes à partir d'avril. (...). Si le déficit public était ramené en dessous de l'objectif européen de 3% du PIB en 2018 (2,4% selon les estimations du FMI), il devrait revenir à plus de 3% en 2019 en raison de mesures fiscales visant à augmenter le pouvoir d'achat et de la conversion du crédit d'impôt à la compétitivité et à l'emploi (CICE) en une réduction permanente des cotisations des employeurs. La dette publique française (96,7% du PIB) est l'une des plus élevées de la zone euro et ne montre pas de tendance de baisse. La loi de finances pour 2019, votée le 28 décembre 2018, prévoit d'importantes réductions d'impôts visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages à faible revenu, à promouvoir le travail et à renforcer l'attractivité des entreprises. Inversement, les taxes sur le carburant et le tabac vont augmenter. Préparer l'avenir est une priorité, l'objectif budgétaire plaçant la priorité sur l'éducation, la recherche et la transition écologique, mais aussi grâce au « Grand plan d'investissement » du gouvernement. Le budget 2019 marquera également le lancement du plan de lutte contre la pauvreté et du plan de santé pour répondre aux besoins des citoyens les plus fragiles. En tant que président libéral et favorable aux entreprises, Emmanuel Macron cherche à attirer les investissements en France par le biais d'une relance des partenariats économiques. Plus particulièrement, le président veut stimuler les investissements dans les secteurs de la technologie, de l'innovation et de la recherche et développement, qui ont été identifiés comme des faiblesses pour le pays.

La France est confrontée à des défis structurels : taux de chômage structurel élevé, faible compétitivité et endettement élevé des administrations publiques et privées. Les taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes, demeurent une préoccupation croissante pour les décideurs. Malgré sa baisse progressive, le taux de chômage reste élevé, estimé par le FMI à 8,8% en 2018. La réforme du travail adoptée en 2017 vise à assouplir davantage le marché du travail.

Source : <http://www.expert-comptable-international.info/fr/fiches-pays/france/contexte-politique>

Document 4 - Le projet de privatisation de la Française des jeux.

Les banques conseils seront choisies avant juillet et le document de base soumis à l'Autorité des marchés financiers au cours de l'été. Si la privatisation d'Aéroport de Paris (ADP) est au point mort, celle de la Française des jeux (FDJ) est bel et bien engagée. Le gouvernement a lancé l'appel d'offres pour les banques conseils chargées de préparer l'introduction en Bourse d'une entreprise détenue à 72 % par l'État. « *Si les conditions de marché le permettent, [elle] sera privatisée d'ici la fin de l'année* », a annoncé le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, mercredi 5 juin, sur BFMTV et RMC, en précisant qu'il voulait « *le faire dans les conditions de transparence totale* ».

L'Agence des participations de l'État (APE), qui gère les actifs publics dans les sociétés cotées ou non, souhaite boucler le processus de sélection de ces banques d'ici à début juillet. Puis de rédiger durant l'été le document de base qu'elle adressera à l'Autorité des marchés financiers (AMF). Au terme de l'opération, prévue dans le cadre de la loi Pacte récemment adoptée au Parlement, l'État ne conservera que 20 % à 30 % du capital de l'opérateur public. M. Le Maire espère en retirer au maximum « *quelques milliards d'euros* ».

Il souhaite y associer les Français, qui « *pourront devenir actionnaires d'une entreprise rentable* », a-t-il précisé. Une partie des actions sera réservée aux salariés de la FDJ, une autre aux particuliers, conformément aux règles de l'AMF. Au cours de l'exercice 2018, la FDJ a dégagé un résultat net de 170 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 1,8 milliard (+ 2,3 %) sur un marché des mises en croissance de près de 5 % par an ces dernières années. Des résultats censés intéresser les investisseurs.

La polémique sur la cession de la FDJ n'est pas close pour autant. Les détracteurs de sa privatisation soulignent précisément que son activité procure des revenus sûrs et récurrents à l'État. En 2018, la deuxième loterie européenne (et quatrième mondiale) a engrangé 15,8 milliards d'euros de mises. Les prélèvements publics sur les jeux ont atteint 3,3 milliards, une recette fiscale que l'État conservera après la privatisation. Celui-ci n'a pas plus vocation à « *commercialiser des jeux de hasard* » qu'à « *gérer des boutiques duty-free* », comme il le fait dans les aéroports parisiens, réplique le gouvernement. Son rôle essentiel, c'est de préparer l'avenir, avait soutenu M. Le Maire, en février, lors de l'examen de la loi Pacte au Sénat. Ainsi, le produit des privatisations de la FDJ, d'ADP et du groupe d'énergie Engie alimentera un fonds de 10 milliards d'euros dont les revenus financeront des projets innovants. En revanche, le ministre a réaffirmé que l'État ne baissera pas la garde dans la lutte contre les dérives liées au jeu, qu'il s'agisse de la fraude, du blanchiment de capitaux, de manipulations ou des addictions, un enjeu de santé publique. L'exposé des motifs de la loi indique que le commerce des jeux d'argent « *n'est pas une activité ordinaire* » et qu'il doit être « *strictement encadré* ». L'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel), qui a bien fonctionné depuis sa création en 2010, verra ses compétences élargies dans le cadre d'ordonnances à venir. « *Je veux qu'on renforce les garanties contre l'addiction aux jeux* », a promis M. Le Maire.

Source : Jean-Michel Bezat, « L'État souhaite privatiser la FDJ d'ici la fin de 2019 », Le monde économie publié le 05 juin 2019

Concours : SA Classe normale - session 2020 - Sujet externe commun

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : série de 6 à 9 questions à courte réponse

Durée 3 heures Coefficient 2

Option : enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne

À partir des documents joints et de vos connaissances personnelles, vous répondrez aux questions suivantes :

Question 1 :

Présentez les atouts touristiques de la France en les classant par catégories.

Question 2 :

Quelles sont les destinations privilégiées par les touristes en Europe ?
Vous illustrerez vos réponses par des exemples précis.

Question 3 :

Quelles sont les conséquences économiques du tourisme en France et dans l'Union européenne ?

Question 4 :

Pourquoi le tourisme peut-il générer des craintes et des contestations ? Vous identifierez les territoires concernés et les acteurs impliqués.

Question 5 :

Quelles réponses sont apportées en France et en Europe au phénomène du « surtourisme » ?

Document 1 – le tourisme en France, une activité porteuse

Le tourisme est une activité majeure dans le monde actuel, et la France est particulièrement concernée. A l'extrémité ouest du continent européen, et bénéficiant à ce titre d'une grande diversité de paysages - seul pays à avoir une ouverture sur la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée – la France profite qui plus est de la proximité de nombreux pays émetteurs ; les Français eux-mêmes sont tournés vers les loisirs et visitent leur territoire. Les pratiques des touristes intéressent de près l'État.

90 millions de touristes étrangers ont visité la France en 2018, ce qui place à nouveau le pays au premier rang mondial. Parmi ces visiteurs, 78% proviennent d'autres pays européens, et le reste des autres pays du monde, principalement l'Amérique du Nord et l'Asie orientale. Il faut y rajouter environ 40 millions de Français qui passent aussi leurs vacances en France. Le chiffre de 2018, établissant un nouveau record de fréquentation, s'inscrit dans une tendance plus générale de croissance des flux touristiques – cette croissance s'observe aussi à une échelle mondiale. Cette courbe est ponctuellement interrompue par l'année 2016, qui enregistre « seulement 83 millions de touristes – pour 85 millions en 2015-, en raison, des attentats terroristes de 2015 et 2016, ou en 2009 à cause de la crise économique (OMT¹). La reprise a donc été rapide, et l'attractivité globale de la France n'est pas démentie.

L'importance de la clientèle européenne s'explique par la situation géographique de l'Hexagone ; par sa position de carrefour en Europe de l'Ouest, la France profite de la proximité des autres pays européens, dont la population est une clientèle potentielle, avec un fort pouvoir d'achat et une consommation de loisirs importante. La France est aussi un espace de passage obligé entre plusieurs pays du continent (par exemple, de l'Allemagne vers l'Espagne), ce qui génère des flux, dont elle bénéficie même si elle n'est pas forcément la destination au final. Ces pays émetteurs font partie de l'Union européenne et de l'espace Schengen, ce qui facilite les flux ; le Royaume-Uni est une exception notable, tout en restant la première provenance des visiteurs. De plus, les réseaux de transport sont aujourd'hui pensés à l'échelle européenne : les lignes à grande vitesse et les vols *low cost* renforcent les liaisons à l'échelle du continent. La construction européenne favorise donc largement les flux touristiques vers la France. Enfin, depuis 2011, les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont soumis à une forte instabilité politique, voire à des conflits armés. Les voyageurs européens qui se rendaient massivement dans ces pays, sont désormais plus frileux vis-à-vis de ces destinations. La stabilité politique et la prospérité économique de la France contribuent à rassurer ces touristes.

En termes de recettes, le tourisme international génère un chiffre d'affaires de 38 milliards d'euros en France (2016), ce qui place le pays au 5^e rang mondial (après les États-Unis, l'Espagne, la Thaïlande et la Chine). Ce constat, en décalage avec les chiffres sur la fréquentation, s'explique principalement par des séjours plus courts que dans les autres pays mieux classés. Précisément, comme la France est un espace de passage, certains séjours ne sont en réalité que des étapes sur un trajet plus long ; les séjours d'affaires, très nombreux, sont aussi de courtes durées en général. La durée moyenne des séjours est en effet de 6,8 nuitées sur le sol français (près de 10 nuitées pour l'Espagne), ce qui entraîne des dépenses plus réduites pour chaque séjour. La consommation touristique s'établit autour de 7% du PIB français, ce qui en fait une activité qui pèse dans l'économie française. Plus d'un million d'emplois sont liés à ce secteur, principalement dans la restauration, les transports et l'hôtellerie, bien qu'inégalement répartis sur le territoire. Le tourisme en France présente en effet des profils variés.

In Dalila Messaoudi, Cécile Michoudet (coordination), *La géographie de la France. Les nouvelles dynamiques spatiales du territoire*, Ellipses, 2019.

¹ OMT : Organisation Mondiale du Tourisme, agence spécialisée de l'ONU, née en 1975, destinée à promouvoir et à développer le tourisme.

Document 2 – 10 chiffres sur le tourisme européen (extraits)

1- 50% du tourisme mondial s'effectue dans l'Union européenne

En 2017, d'après l'Organisation mondiale du tourisme, l'UE a accueilli 713 millions de visiteurs internationaux (qui ont quitté leur pays de résidence pour se rendre dans un autre pays afin de passer au minimum une nuit) dans des hébergements de type touristique et pour des raisons autres que professionnelles. [...]

2- Le nombre de touristes qui quittent leur pays de résidence pour voyager dans l'UE a augmenté de 6 % entre 2017 et 2018

Après la crise économique mondiale de 2009, le nombre d'arrivées internationales (touristes qui quittent leur pays de résidence pour une nuit minimum) dans l'UE continue de progresser, avec des taux de croissance annuels supérieurs à 4 % au cours des cinq dernières années. Une bonne nouvelle pour l'Europe, qui bénéficie des retombées économiques de cette augmentation, en termes de croissance comme d'emplois.

3- 27 milliards d'euros d'excédent commercial

En 2016, la balance commerciale touristique de l'UE a enregistré un excédent de 27 milliards d'euros. Les recettes touristiques internationales perçues dans l'UE (342 milliards d'euros, soit 31% du total, en comptant les dépenses des Européens qui voyagent dans un autre pays de l'UE) sont ainsi plus élevées que les sommes dépensées par les Européens pendant leurs voyages hors de l'UE. [...]

4- 3,1 milliards de nuitées comptabilisées dans les hébergements touristiques de l'UE

En 2017, 3,1 milliards de nuitées ont été comptabilisées, à répartition presque égale entre visiteurs nationaux (52,3 %) et visiteurs étrangers (47,7 %) (dont la plupart proviennent d'un autre pays européen). [...]

5- 62% des Européens ont effectué au moins un voyage touristique

En 2017, 62% de la population de l'UE (âgée de 15 ans ou plus) a effectué au minimum un séjour touristique pour des raisons personnelles. Les trois quarts d'entre eux l'ont fait uniquement dans leur pays.

6- Premières destinations des Européens dans l'UE

En 2018, l'Espagne a reçu à elle seule 20,9 % des Européens qui voyagent dans l'UE. Viennent ensuite l'Italie et la France à égalité, avec 11,7 %. Concernant les touristes qui quittent l'UE (environ 15 % des voyages), les États-Unis (15 % des voyages hors-UE), la Suisse (8 %) et la Turquie (8 %) arrivent en tête des destinations. [...]

9- 87,2 % des séjours des touristes français sont effectués en France en 2017

Mais lorsqu'ils sortent de leur pays bien-aimé et voyagent à travers l'UE, ils se rendent principalement en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni.

10- 53,7 milliards d'euros de recettes liées au tourisme en France en 2017

Ce montant place le pays en troisième position mondiale des recettes touristiques, derrière les États-Unis (186,6 milliards de dollars) et l'Espagne (60,3 milliards).

<https://www.touteurope.eu/actualite/10-chiffres-sur-le-tourisme-europeen.html>, 31
Juillet 2019.

Document 3 – L'Europe se mobilise contre le « surtourisme »

L'augmentation constante des flux touristiques est désormais perçue dans certaines métropoles comme une menace pour la qualité de vie. A Venise, Barcelone, Londres ou Amsterdam, les autorités prennent des mesures pour limiter l'afflux de visiteurs, en cherchant à privilégier la qualité sur la quantité. Tout en préservant les gains financiers. Longtemps courtisés pour les recettes qu'ils génèrent, les touristes, lorsqu'ils sont trop nombreux, ne sont plus forcément les bienvenus. A Venise, Barcelone, Amsterdam ou Dubrovnik, Il ne s'agit plus d'attirer encore plus de visiteurs, mais au contraire de limiter un afflux vécu comme une menace pour la pérennité des lieux. En instaurant des quotas pour les sites les plus populaires. En limitant la durée des locations d'hébergement touristiques entre particuliers. Ou encore en régulant l'arrivée des paquebots de croisière. [...]

Venise tente de protéger son écosystème

L'incident a marqué les esprits. Début juin, un paquebot de croisière a semé la panique à Venise, heurtant un quai alors qu'il tentait de s'amarrer, du fait d'une panne de moteur. Les autorités ont recensé quatre blessés légers. Si le pire a été évité, cet épisode a relancé la polémique à propos des dommages infligés à la Cité des Doges et à son fragile écosystème par ces géants des mers, censés pour les plus gros d'entre eux accoster bientôt dans un nouveau terminal construit à Marghera. Et plus généralement par l'afflux de touristes. Chaque année, plus de 30 millions de personnes visitent la Sérénissime. Le maire, qui demande désormais son inscription sur la liste Unesco du patrimoine en danger, multiplie les mesures pour la protéger.

En 2017, la création de nouveaux hôtels dans le centre-ville a été interdite, un quota de 20.000 participants a été fixé sur la place Saint-Marc pendant le carnaval et lors de certains jours fériés, et la fermeture de certaines rues et débarcadères décidée. Une taxe d'entrée devrait en outre être introduite en janvier prochain. Comprise entre 2,50 et 5 euros, jusqu'à 10 euros en haute saison, elle devrait être insérée dans les billets de train ou d'avion. Cette taxe devrait rapporter entre 40 et 50 millions d'euros, pour notamment financer les services d'entretien de la ville.

Comme Venise, Florence ou Rome sont aussi concernées par le tourisme de masse. Dans les trois communes, les amendes pour préserver les monuments et la propreté des rues ont été renforcées. Se baigner dans le grand canal, dans une des fontaines de la Ville éternelle ou piquer-niquer sur les marches du Duomo coûte au moins 500 euros. Les autorités se réservent également la possibilité de prononcer des interdictions d'assister aux événements sportifs. A l'origine adoptées pour lutter contre le hooliganisme, elles servent désormais à écarter des centres-villes les touristes peu respectueux, que la presse transalpine qualifie « d'invasions barbares ». [...]

La colère gronde à Barcelone

En Espagne, c'est Barcelone qui se révolte contre l'overdose touristique. « *Le tourisme tue la ville.* » La banderole déployée au début du mois de juillet au cœur de la ville, sur la façade de la Pedrera, l'un des immeubles les plus emblématiques de l'architecte Antoni Gaudi, en dit long sur l'exaspération des habitants.

La colère gronde, mais pas partout en Espagne. Deuxième destination au monde, le pays a reçu 82,6 millions visiteurs l'an dernier et le tourisme qui rapporte 14,6 % du PIB, est perçue comme une manne bienfaitrice. « *Les problèmes sont médiatisés mais très localisés, ils sont moins liés au nombre de touristes qu'aux frictions avec les populations locales contraintes de partager un espace congestionné* », constate le consultant Bruno

Hallé, responsable de la section « hospitality » de Cushman & Wakefield. Il rappelle qu'à Benidorm ou dans toutes les stations balnéaires bondées de la côte méditerranéenne, où l'urbanisme est adapté, le grand nombre de touristes ne pose pas de problème.

Palma encadre l'hébergement touristique

Ce n'est pas le cas à Barcelone. Victime de son succès, la ville voit défiler 30 millions de visiteurs par an pour 1,6 million d'habitants et dans l'ancien quartier des pêcheurs de la Barceloneta, en bord de plage, les commandos d'activistes se révoltent contre les excès des hordes de vacanciers éméchés. La même colère court sur l'île de Majorque, épice du tourisme aux Baléares. « *Tourists go home* », lit-on sur les murs de Palma, la principale ville de l'île, où les prix de l'immobilier flambent et rendent l'accès au logement impossible pour les autochtones.

Pour y faire face, les municipalités de Barcelone ou de Palma multiplient les initiatives afin de tenter de moduler les flux, de faire baisser la pression hôtelière sur les zones saturées en centre-ville, d'ordonner l'arrivée de bateaux de croisière et de lutter contre l'incivisme du tourisme *low cost*. Dans cette bataille, l'un des points sensibles est le bras de fer engagé avec les plates-formes de location d'hébergement comme Airbnb. Il s'agit de contrôler et d'encadrer les appartements touristiques, tout en évitant qu'une législation trop restrictive ne provoque une recrudescence de locations illégales. [...]

Amsterdam a mis au point tout un arsenal

[...] Les initiatives se multiplient ailleurs en Europe. Au printemps dernier, aux Pays-Bas, Amsterdam avait mis en place tout un arsenal pour lutter contre les méfaits du tourisme de masse : limitation à 30 jours par an pour les locations de meublés aux touristes, interdiction d'ouverture de nouveaux commerces de souvenirs, bateaux-mouches priés d'accoster en périphérie, cars de touristes exclus du centre-ville... Une dernière mesure qui a inspiré Paris. La mairie a récemment annoncé que ces véhicules n'étaient « *plus les bienvenus dans l'hypercentre* » de la capitale. De même, Paris songe à limiter davantage les locations de type Airbnb et travaille à préserver ses commerces de proximité dans les quartiers les plus prisés des touristes. [...] En Grèce, les autorités ont limité, sur l'île de Santorin, les arrivées de croisiéristes.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/leurope-se-mobilise-contre-le-surtourisme-1041097>, publié le 29 juillet 2019 par Alexandre Counis (à Londres), Cécile Thibaud (à Madrid), Olivier Tosseri (à Milan), avec Elsa Dicharry.

Le Sénat permet aux maires de réguler l'hyper-fréquentation

« 7000 touristes par jour sur les 7 kilomètres de long de l'île de Porquerolles, 800 000 visiteurs par an dans les gorges du Verdon, 16 000 touristes par jour l'été sur la dune du Pilat, plus de 300 personnes par jour pour l'ascension du Mont-Blanc en haute saison, jusqu'à 30 000 touristes par jour sur le Mont-Saint-Michel au mois d'août... » Le sénateur Jérôme Bignon a donné, en ouverture de la séance publique jeudi 21 novembre, ces « chiffres hyperboliques » décrivant la « réalité de l'hyper-fréquentation de certains espaces protégés ».

A l'unanimité, le Sénat a adopté jeudi sa proposition de loi visant à prévenir les dommages que de telles affluences peuvent créer sur l'environnement au sein d'espaces protégés pour leurs caractéristiques écologiques ou culturelles patrimoniales. « Le texte transpartisan (...) donne aux maires le pouvoir de réguler la fréquentation dès lors qu'elle présente un risque pour l'environnement ou le caractère d'un site » explique un communiqué.

Co-signée par des élus de tous les bancs du Sénat, la proposition de loi doit encore être adoptée par l'Assemblée nationale.

Le Sénat a également adopté, avec le soutien du Gouvernement, un amendement du groupe socialiste et républicain visant à interdire et à sanctionner l'atterrissage et la dépose de passagers par des aéronefs à des fins de loisir dans les zones de montagne.

<https://www.lechotouristique.com/article/tourisme-le-senat-permet-aux-maires-de-reguler-lhyper-frequentation>, Linda Lainé, 21 novembre 2019.